

# Un simulateur pour recalculer le DPE de votre logement



© 2024 Les Echos Publishing

Récemment, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, a annoncé une série de mesures visant à simplifier certaines démarches dans le secteur du logement. Parmi ces mesures, le diagnostic de performance énergétique (DPE) devrait être corrigé afin d'éviter des biais de calcul. Sont notamment impactés par ces biais les logements de petite surface (moins de 40 m<sup>2</sup>). Le ministre explique que, par exemple, « plus la surface d'un logement est petite, plus la part de l'eau chaude sanitaire pèse sur son classement, sans lien réel avec le nombre d'occupants ». En pratique, cela aboutit à ce que « plus de 27 % des très petits logements soient considérés comme des passoires, ce qui ne reflète pas la réalité ».

Pour pallier cette situation, un arrêté modifiant les étiquettes DPE est attendu prochainement pour une application au 1er juillet 2024. Sachant qu'il est possible dès à présent de réaliser une [simulation sur le site de l'Ademe](#) pour connaître la nouvelle étiquette énergétique de son logement. Pour ce faire, il suffit de se munir de son numéro d'enregistrement ADEME (qui figure généralement en première page du rapport d'expertise du diagnostiqueur) et de le renseigner dans la zone « Trouver un DPE ou un Audit », puis de valider. La nouvelle étiquette devrait apparaître.

**À noter :** à partir du 1er juillet 2024, ce même site internet

permettra de générer une nouvelle attestation qui viendra remplacer officiellement l'étiquette du DPE actuel des logements concernés par cette mise à jour.

© 2024 Les Echos Publishing